



Extrait du registre des délibérations du Conseil d'administration du lundi 15 avril 2024

Envoyé en préfecture le 29/04/2024
Reçu en préfecture le 29/04/2024
Publié le 29 avril 2024
ID : 031-213100662-20240415-DLCAEM2024_14-DE

Le Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale, régulièrement convoqué, faute de quorum le mercredi 10 avril 2024, s'est réuni le lundi 15 avril 2024, à la mairie de Bessières (31660), sous la présidence de Monsieur Cédric MAUREL, Président.

Dates de convocation du Conseil d'administration : le jeudi 28 mars 2024 pour la réunion du mercredi 10 avril 2024 et le jeudi 11 avril 2024 pour la réunion du lundi 15 avril 2024. Affichage en mairie et distribution ce même jour, de l'ordre du jour, accompagné d'une note de synthèse et des documents annexes utiles à la préparation de la séance.

Présents :

Monsieur Cédric MAUREL, Président – Monsieur Alexandre CHATAIGNER, membres élus.

Monsieur Eddy QUÉMET – Madame Jacqueline NICAISE – Madame Marie-Pierre POLITOWICZ, membres nommés.

Absents excusés :

Monsieur Frédéric BONNAFOUS – Madame Élisabeth CORDEIRO – Madame Marie-Hélène PEREZ – Madame Émilie PEZET – Monsieur Adam BEN BRAHIM – Madame Martine JARLAN.

Ont également assisté à la séance en tant que conseil, Madame Céline RODRIGUEZ, Directrice financière, Madame Marie-Pierre GRATTONI, Service finances, Monsieur Karim EL GUEDDARI, Coordinateur Service Enfance / Jeunesse, Monsieur Thomas ELIE, Service Finances et Madame Justine RIVIÈRE, Affaires juridiques.

- Composition légale du Conseil d'administration : 11
- Nombre d'administrateurs en exercice : 11
- Nombre d'administrateurs présents : 5
- Nombre d'administrateurs représentés : 0

Secrétaire de séance : Madame Marie-Pierre POLITOWICZ.

Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte à 10 heures 30.

2024-14 FINANCES : Affectation du résultat de l'exercice 2023

Rapporteur : Monsieur le Président

ADOPTE				
Votants : 5	Abstentions : 0	Exprimés : 5	Pour : 5	Contre : 0

Monsieur le Président présente le tableau de calcul ci-dessous pour établir une affectation anticipée des résultats 2023.

EXERCICE 2023 CCAS

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE	
SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	3 400,88 €
D002 du Compte administratif si déficit	29 936,29 €
R002 du Compte administratif si excédent	
Résultat à affecter	-26 535,41 €
Solde d'exécution d'investissement 2023	-29 759,76 €
D001 Déficit reporté	
R001 Excédent reporté	21 811,23 €
DEFICIT REPORTE 2023	-7 948,53 €
Solde des restes à réaliser dépenses	
Solde des restes à réaliser recettes	
Déficit de Financement	-7 948,53 €
AFFECTATION	-26 535,41 €
Affectation au R1068 Recette d'investissement	- €
Report en fonctionnement D002	-26 535,41 €

Il est proposé au Conseil d'administration de ne pas réaliser d'affectation de résultats et de reporter les résultats comme suit :

- Le résultat de fonctionnement, déficit de 26 535.41€, est reporté en fonctionnement (002).
- Le résultat d'investissement, déficit de 7 948.53 € est reporté en investissement (001).

ENTENDU L'EXPOSÉ DE MONSIEUR LE PRÉSIDENT ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

- **APPROUVE** l'affectation des résultats 2023 anticipée telle que présentée ci-dessus au budget annexe du Centre communal d'action sociale (CCAS) ;
- **DONNE MANDAT** à Monsieur le Président pour l'application de la présente décision et la signature de toutes les pièces s'y rapportant ;
- **MENTIONNE QUE** la présente délibération est susceptible d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif, dans un délai de deux mois, à compter de sa transmission au contrôle de légalité et de sa publication.

Ainsi fait et délibéré en Mairie,
les jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme, le Président,

Cédric MAUREL



Certifié exécutoire,
les formalités de publicité ayant été
effectuées le :
29 avril 2024

et la délibération ayant été reçue en
Préfecture le :

29 avril 2024